

Programme d'études :
Comptabilité 84411

Ministère de l'Éducation
Direction des services pédagogiques

(version mai 2005)

Table des matières

INTRODUCTION	3
CADRE THÉORIQUE	4
1. Orientations du système scolaire	4
1.1 Mission de l'éducation.....	4
1.2 Objectifs et normes en matière d'éducation.....	5
2. Composantes pédagogiques	7
2.1 Principes directeurs.....	7
2.2 Résultats d'apprentissage transdisciplinaires	8
2.3 Modèle pédagogique	15
3. Orientations du programme.....	23
3.1 Présentation de la discipline	23
3.2 Domaines conceptuels et résultats d'apprentissage généraux.....	23
PLAN D'ÉTUDES	25
ANNEXE.....	36
GLOSSAIRE.....	38

INTRODUCTION

Le programme d'études comprend deux parties : le cadre théorique et le plan d'études. Le cadre théorique (sections 1 à 3) constitue un ensemble de références et est destiné aux professionnels de l'enseignement; il sert essentiellement à expliciter les intentions pédagogiques qui rejoignent les visées du système d'éducation. Quant au plan d'études, il précise les attentes liées aux savoirs, savoir-faire et savoir-être que réalisera l'élève. La structure du programme d'études offre donc une vision globale et intégrée des intentions éducatives, tout en maintenant la spécificité, la « couleur », des différentes disciplines.

Note : *Dans le but d'alléger le texte, lorsque le contexte de rédaction l'exige, le genre masculin est utilisé à titre épique.*

CADRE THÉORIQUE

1. Orientations du système scolaire

1.1 Mission de l'éducation

« Guider les élèves vers l'acquisition des qualités requises pour apprendre à apprendre afin de se réaliser pleinement et de contribuer à une société changeante, productive et démocratique. »

Le système d'instruction publique est fondé sur un ensemble de valeurs dont **l'opportunité, la qualité, la dualité linguistique, l'engagement des collectivités, l'obligation de rendre compte, l'équité et la responsabilité.**

Dans ce contexte, la mission de l'éducation publique de langue française favorise le développement de personnes autonomes, créatrices, compétentes dans leur langue, fières de leur culture et désireuses de poursuivre leur éducation toute leur vie durant. Elle vise à former des personnes prêtes à jouer leur rôle de citoyennes et de citoyens libres et responsables, capables de coopérer avec d'autres dans la construction d'une société juste fondée sur le respect des droits humains et de l'environnement.

Tout en respectant les différences individuelles et culturelles, l'éducation publique favorise le développement harmonieux de la personne dans ses dimensions intellectuelle, physique, affective, sociale, culturelle, esthétique et morale. Elle lui assure une solide formation fondamentale. Elle a l'obligation d'assurer un traitement équitable aux élèves et de reconnaître que chacun d'eux peut apprendre et a le droit d'apprendre du mieux qu'il peut. Elle reconnaît les différences individuelles et voit la diversité parmi les élèves en tant que source de richesse.

L'éducation publique vise à développer la culture de l'effort et de la rigueur. Cette culture s'instaure en suscitant le souci du travail bien fait, méthodique et rigoureux; en faisant appel à l'effort maximal; en encourageant la recherche de la vérité et de l'honnêteté intellectuelle; en développant les capacités d'analyse et l'esprit critique; en développant le sens des responsabilités intellectuelles et collectives, le sens moral et éthique et en incitant l'élève à prendre des engagements personnels.

Toutefois, l'école ne peut, à elle seule, atteindre tous les objectifs de la mission de l'éducation publique. Les familles et la communauté sont des partenaires à part entière dans l'éducation de leurs enfants et c'est seulement par la coopération que pourront être structurées toutes les occasions d'apprentissage dont ont besoin les enfants afin de se réaliser pleinement.

1.2 Objectifs et normes en matière d'éducation

L'apprentissage qui se fait dans les écoles est important, voire décisif, pour l'avenir des enfants d'une province et d'un pays. L'éducation publique doit avoir pour but le développement d'une culture de l'excellence et du rendement caractérisée par l'innovation et l'apprentissage continu.

Les objectifs de l'éducation publique sont d'aider chaque élève à :

1. développer la culture de l'effort et de la rigueur intellectuelle, ainsi que le sens des responsabilités;
2. acquérir les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être nécessaires pour comprendre et exprimer des idées à l'oral et à l'écrit dans la langue maternelle d'abord et ensuite, dans l'autre langue officielle;
3. développer les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être nécessaires à la compréhension et à l'utilisation des concepts mathématiques, scientifiques et technologiques;

4. acquérir les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être nécessaires pour se maintenir en bonne santé physique et mentale et contribuer à la construction d'une société fondée sur la justice, la paix et le respect des droits humains;
5. acquérir les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être reliés aux divers modes d'expression artistique et culturelle, tout en considérant sa culture en tant que facteur important de son apprentissage; et
6. reconnaître l'importance de poursuivre son apprentissage tout au long de sa vie afin de pouvoir mieux s'adapter au changement.

L'ensemble de ces objectifs constitue le principal cadre de référence de la programmation scolaire. Ils favorisent l'instauration du climat et des moyens d'apprentissage qui permettent l'acquisition des compétences dont auront besoin les jeunes pour se tailler une place dans la société d'aujourd'hui et de demain.

2. Composantes pédagogiques

2.1 Principes directeurs

1. Les approches à privilégier dans toutes les matières au programme sont celles qui donnent un **sens** aux apprentissages de l'élève, c'est-à-dire que l'élève doit être en mesure de comprendre le pourquoi des contenus proposés.
2. Les approches retenues doivent permettre **l'interaction** et la **collaboration** entre les élèves, expérience décisive dans la construction des savoirs. Dans ce contexte l'élève travaille dans une atmosphère de socialisation où les talents de chacun sont reconnus.
3. Les approches préconisées doivent reconnaître dans l'élève un acteur **responsable** dans la réalisation de ses apprentissages. Dans cette perspective, l'accent est mis sur l'apprentissage.
4. Les approches préconisées en classe doivent favoriser l'utilisation des médias parlés et écrits afin d'assurer que des liens se tissent entre la matière apprise et l'actualité d'un monde en changement perpétuel. Tout enseignement doit tenir compte de la présence et de l'utilisation des **technologies** modernes afin de préparer l'élève au monde d'aujourd'hui et, encore davantage, à celui de demain.
5. L'apprentissage doit se faire en **profondeur**, en se basant sur la réflexion, plutôt que sur une étude superficielle des connaissances fondée sur la mémorisation. L'enseignement touche donc les savoirs, les savoir-faire, les savoir-être et les stratégies d'apprentissage. Le questionnement fait appel aux opérations intellectuelles d'ordre supérieur.
6. L'enseignement doit favoriser **l'interdisciplinarité** en vue de maintenir l'habitude chez l'élève de procéder aux transferts des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.
7. L'enseignement doit respecter les différents **rythmes** et **styles** d'apprentissage par le biais de différentes approches.

8. L'apprentissage doit doter l'élève de **confiance** dans ses habiletés afin qu'il s'investisse pleinement dans une démarche personnelle qui lui permettra d'atteindre un haut niveau de compétence.
9. L'élève doit développer le goût de **l'effort intellectuel** avec ce que cela exige d'imagination et de créativité d'une part, d'esprit critique et de rigueur d'autre part, ces exigences étant adaptées en fonction de son avancement. À tous les niveaux et dans toutes les matières, l'élève doit apprendre à appliquer une méthodologie rigoureuse et appropriée pour la conception et la réalisation de son travail.
10. L'enseignement doit tenir compte en tout temps du haut niveau de **littératie** requis dans le monde d'aujourd'hui et s'assurer que l'élève développe les stratégies de lecture nécessaires à la compréhension ainsi que le vocabulaire propre à chacune des disciplines.
11. L'enseignement doit transmettre la valeur des études postsecondaires qui contribuent véritablement à préparer l'élève aux défis et perspectives de la société d'aujourd'hui et de demain.
12. Tous les cours doivent être pour l'élève l'occasion de développer son sens de **l'éthique** personnelle et des valeurs qui guident les prises de décision et l'engagement dans l'action, partant du fait que la justice, la liberté et la solidarité sont la base de toute société démocratique.
13. **L'évaluation**, pour être cohérente, se doit d'être en continuité avec les apprentissages. Elle est parfois sommative, mais est plus souvent formative. Dans ce dernier cas, elle doit porter aussi bien sur les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être, alors que l'évaluation sommative se concentre uniquement sur ces deux premiers aspects.

2.2 Résultats d'apprentissage transdisciplinaires

Un résultat d'apprentissage transdisciplinaire est une description sommaire de ce que l'élève doit savoir et être en mesure de faire dans toutes les disciplines. Les énoncés présentés dans les tableaux suivants décrivent les apprentissages attendus de la part de tous les élèves à la fin de chaque cycle.

La communication

Communiquer clairement dans une langue juste et appropriée selon le contexte.

<p>De la maternelle à la deuxième année, l'élève doit pouvoir démontrer sa compréhension de messages oraux variés en réagissant de façon appropriée ou en fournissant une rétroaction orale, écrite ou visuelle acceptable. Il est en mesure d'exprimer spontanément ses besoins immédiats, ses idées et ses sentiments de façon adéquate et acceptable à son niveau de maturité. Il comprend le vocabulaire approprié de chacune des matières scolaires et est en mesure de l'utiliser dans ses devoirs. Il prend conscience de l'utilité des textes écrits, des chiffres, des symboles, des graphiques et des tableaux pour transmettre de l'information. Il commence à explorer les idées transmises par les gestes, les pictogrammes, les symboles, les médias et les arts visuels.</p>	<p>De la troisième à la cinquième année, l'élève doit pouvoir démontrer sa compréhension de messages oraux variés en réagissant de façon appropriée ou en fournissant une rétroaction orale, écrite ou visuelle acceptable à son niveau de maturité. Il est en mesure d'exprimer avec une certaine aisance ses besoins sur les plans scolaire, social et psychologique en tenant compte de son interlocuteur. Il doit pouvoir poser des questions et faire des exposés en utilisant le vocabulaire spécifique de chacune des matières. Il comprend les idées transmises par les gestes, les symboles, les médias et les arts visuels.</p>	<p>De la sixième à la huitième année, l'élève doit pouvoir démontrer sa compréhension de messages oraux variés en réagissant de façon appropriée ou en fournissant une rétroaction orale, écrite ou visuelle acceptable à son niveau de maturité. Il est en mesure d'exprimer ses pensées avec plus de nuances, de défendre ses opinions et de justifier ses points de vue avec clarté. Il utilise le vocabulaire ainsi que la formulation propre de chacune des disciplines pour poser des questions et rendre compte de sa compréhension. Il sait interpréter et évaluer les faits et les informations présentés sous forme de textes écrits, de chiffres, de symboles, de graphiques et de tableaux, et y réagit de façon appropriée.</p>	<p>De la neuvième à la douzième année, l'élève doit pouvoir démontrer sa compréhension de messages oraux variés en réagissant de façon appropriée ou en fournissant une rétroaction orale, écrite ou visuelle acceptable selon son niveau. Il est en mesure de défendre ses opinions, de justifier ses points de vue et d'articuler sa pensée avec clarté et précision, qu'il traite de choses abstraites ou de choses concrètes. Il doit pouvoir démontrer sa compréhension de diverses matières à l'oral comme à l'écrit par des exposés oraux, des comptes rendus, des rapports de laboratoire, des descriptions de terrain, etc. en utilisant des formulations appropriées et un vocabulaire spécifique. Il doit pouvoir transcoder des textes écrits en textes schématisés tels que des organisateurs graphiques, des lignes du temps, des tableaux, etc. et vice versa, c'est-à-dire de verbaliser l'information contenue dans des textes schématisés.</p>
--	--	---	---

Technologies de l'information et de la communication

Utiliser judicieusement les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans des situations variées.

<p>De la maternelle à la deuxième année, l'élève doit pouvoir utiliser l'ordinateur de façon responsable en respectant les consignes de base. Il doit utiliser les principales composantes de l'ordinateur ainsi que les fonctions de base du système d'exploitation. Il doit également être initié à la navigation et à la communication électroniques ainsi qu'à la recherche d'information. Enfin, il est en mesure d'utiliser un logiciel de dessins et de traitement de texte.</p>	<p>De la troisième à la cinquième année, l'élève doit pouvoir utiliser les TIC de façon responsable en développant des attitudes positives face à l'utilisation des TIC dans ses responsabilités scolaires. Il doit maîtriser les principales fonctions de l'ordinateur et élargir son champ d'utilisation en explorant divers périphériques. Il doit également naviguer et communiquer à l'aide de support électronique ainsi que rechercher de l'information. Enfin, il est en mesure d'utiliser un logiciel de dessins et de traitement de texte et d'être initié à un tableur, à un logiciel de présentation, à un logiciel de traitement d'images et d'édition de page Web.</p>	<p>De la sixième à la huitième année, l'élève doit pouvoir utiliser les TIC de façon responsable en démontrant de la confiance et un esprit critique face à l'utilisation des TIC dans ses responsabilités scolaires. Il doit appliquer des stratégies de résolution de problèmes techniques de base et utiliser l'ordinateur, son système d'exploitation ainsi que plusieurs périphériques avec autonomie. Il doit également naviguer et communiquer de façon autonome à l'aide de support électronique ainsi que rechercher de l'information. Il doit maîtriser un logiciel de dessins et de traitement de texte et utiliser un logiciel de traitement d'images et d'édition de page Web. Enfin, il est en mesure d'utiliser un tableur et un logiciel de présentation et d'être initié à un logiciel de traitement de données, de sons et de vidéos.</p>	<p>De la neuvième à la douzième année, l'élève doit pouvoir utiliser les TIC de façon responsable en démontrant de la confiance et un esprit critique face à l'utilisation des TIC dans ses responsabilités scolaires. Il doit intégrer les TIC de façon efficace dans ses activités scolaires et appliquer des stratégies de résolution de problèmes de base de façon autonome. Il doit également naviguer, rechercher, communiquer, présenter et gérer l'information de façon appropriée avec autonomie et efficacité. Il doit maîtriser un logiciel de dessins et de traitement de texte ainsi que maîtriser une variété de logiciels lui permettant de traiter l'image et le son et d'éditer des pages Web. Enfin, il doit utiliser un tableur, un logiciel de présentation, de traitement de données, de son et de vidéos et être initié à un logiciel de gestion de temps et de projets.</p>
--	---	--	---

Pensée critique

Manifester des capacités d'analyse critique et de pensée créative dans la résolution de problèmes et la prise de décision individuelles et collectives.

<p>De la maternelle à la deuxième année, l'élève doit pouvoir prendre conscience des stratégies qui lui permettent de résoudre des problèmes en identifiant les éléments déterminants du problème et en tentant de déterminer des solutions possibles. Il est en mesure de reconnaître les différences entre ce qu'il pense et ce que les autres pensent. Enfin, il arrive à faire part de ses difficultés et de ses réussites.</p>	<p>De la troisième à la cinquième année, l'élève doit pouvoir, par le questionnement, déterminer les éléments pertinents d'un problème et de discerner l'information utile à sa résolution. Il est conscient qu'il peut comparer ses opinions avec celles des autres et utiliser des arguments pour défendre son point de vue. Enfin, il arrive à faire part de ses difficultés et de ses réussites.</p>	<p>De la sixième à la huitième année, l'élève doit pouvoir résoudre des problèmes en déterminant les éléments pertinents par le questionnement, en discernant l'information utile à sa résolution, en analysant les renseignements recueillis et en identifiant une solution possible. Il peut discerner entre ce qu'est une opinion et un fait. Ses arguments sont fondés à partir de renseignements recueillis provenant de multiples sources. Enfin, il arrive à faire part de ses difficultés et de ses réussites en se donnant des stratégies pour pallier ses faiblesses.</p>	<p>De la neuvième à la douzième année, l'élève doit pouvoir résoudre des problèmes en déterminant les éléments pertinents par le questionnement, en discernant l'information utile à sa résolution, en analysant les renseignements recueillis, en proposant diverses solutions possibles, en évaluant chacune d'elles et en choisissant la plus pertinente. Il peut discerner entre ce qu'est une opinion, un fait, une inférence, des biais, des stéréotypes et des forces persuasives. Ses arguments sont fondés à partir de renseignements recueillis provenant de multiples sources. Enfin, il arrive à faire part de ses difficultés et de ses réussites en se donnant des stratégies pour pallier ses faiblesses.</p>
--	---	--	---

Développement personnel et social

Construire son identité, s'approprier des habitudes de vie saines et actives et s'ouvrir à la diversité, en tenant compte des valeurs, des droits et des responsabilités individuelles et collectives.

<p>De la maternelle à la deuxième année, l'élève doit pouvoir identifier quelques-unes de ses forces et quelques-uns de ses défis et reconnaître qu'il fait partie d'un groupe avec des différences individuelles (ethniques, culturelles, physiques, etc.). Il doit découvrir l'importance de développer des habitudes de vie saines et actives. Il doit pouvoir faire preuve de respect, de politesse et de collaboration dans sa classe et dans son environnement immédiat.</p>	<p>De la troisième à la cinquième année, l'élève doit pouvoir décrire un portrait général de lui-même en faisant part de ses forces et de ses défis et s'engager dans un groupe en acceptant les différences individuelles qui caractérisent celui-ci. Il doit exprimer les bienfaits de développer des habitudes de vie saines et actives sur ses responsabilités individuelles et collectives. Il doit pouvoir démontrer des habiletés favorisant le respect, la politesse et la collaboration au sein de divers groupes.</p>	<p>De la sixième à la huitième année, l'élève doit pouvoir évaluer sa progression, faire des choix en fonction de ses forces et de ses défis et commencer à se donner ses objectifs personnels, sociaux, scolaires et professionnels. Il doit développer des habitudes de vie saines et actives qui lui permettent de mieux s'acquitter de ses responsabilités individuelles et collectives. Il doit pouvoir élaborer des stratégies lui permettant de s'acquitter de ses responsabilités au sein de divers groupes.</p>	<p>De la neuvième à la douzième année, l'élève doit pouvoir démontrer comment ses forces et ses défis influencent la poursuite de ses objectifs personnels, sociaux et de carrière, et faire les ajustements ou améliorations nécessaires pour les atteindre. Il doit pouvoir valoriser et pratiquer de façon autonome des habitudes de vie saines et actives afin de mieux s'acquitter de ses responsabilités individuelles et collectives. Il doit pouvoir évaluer et analyser ses rôles et ses responsabilités au sein de divers groupes et réajuster ses stratégies visant à améliorer son efficacité et sa participation à l'intérieur de ceux-ci.</p>
---	--	---	--

Culture et patrimoine

Savoir apprécier la richesse de son patrimoine culturel, affirmer avec fierté son appartenance à la communauté francophone et contribuer à son essor.

<p>De la maternelle à la deuxième année, l'élève doit pouvoir prendre conscience de son appartenance à la communauté francophone au sein d'une société culturelle diversifiée. Il découvre les produits culturels francophones de son entourage. Il contribue à la vitalité de sa culture en parlant français dans la classe et dans son environnement immédiat.</p>	<p>De la troisième à la cinquième année, l'élève doit pouvoir prendre conscience de son appartenance à la francophonie des provinces atlantiques au sein d'une société culturelle diversifiée. Il valorise et apprécie les produits culturels francophones des provinces atlantiques. Il contribue à la vitalité de sa culture en communiquant en français dans sa classe et dans son environnement immédiat. Il prend conscience de ses droits en tant que francophone et de sa responsabilité pour la survie de la francophonie dans son école et dans sa communauté.</p>	<p>De la sixième à la huitième année, l'élève doit pouvoir approfondir sa connaissance de la culture francophone et affirmer sa fierté d'appartenir à la francophonie nationale. Il est en mesure d'apprécier et de comparer les produits culturels francophones du Canada avec ceux de d'autres cultures. Il contribue à la vitalité de sa culture en communiquant dans un français correct en salle de classe et dans son environnement immédiat. Il participe à des activités parascolaires ou autres en français et choisit des produits culturels et médiatiques dans sa langue. Il est conscient de ses droits et responsabilités en tant que francophone.</p>	<p>De la neuvième à la douzième année, l'élève doit pouvoir prendre conscience de son appartenance à la grande francophonie mondiale et est en mesure d'en apprécier et d'en valoriser les produits culturels. Il contribue à la vitalité de sa culture en communiquant dans un français correct, en faisant valoir ses droits et en jouant un rôle actif au sein de sa communauté.</p>
---	--	---	--

Méthodes de travail

Associer objectifs et moyens, analyser la façon de recourir aux ressources disponibles et évaluer l'efficacité de sa démarche.

<p>De la maternelle à la deuxième année, l'élève doit pouvoir prendre conscience des stratégies afin de : comprendre la tâche à accomplir, choisir et utiliser les ressources dans l'exécution de sa tâche, faire part de ses réussites et de ses défis. Il s'engage dans la réalisation de sa tâche et découvre une satisfaction personnelle du travail bien accompli.</p>	<p>De la troisième à la cinquième année, l'élève doit pouvoir utiliser des stratégies afin de : organiser une tâche à accomplir, choisir et utiliser les ressources appropriées dans l'exécution de sa tâche, évaluer et faire part de ses réussites et de ses défis. Il démontre de l'initiative et de la persévérance dans la réalisation de sa tâche et recherche une satisfaction personnelle du travail bien accompli.</p>	<p>De la sixième à la huitième année, l'élève doit faire preuve d'une certaine autonomie en développant et en utilisant des stratégies afin de : planifier et organiser une tâche à accomplir, choisir et gérer les ressources appropriées dans l'exécution de sa tâche, analyser, évaluer et faire part de ses réussites et de ses défis. Il démontre de l'initiative, de la persévérance et de la flexibilité dans la réalisation de sa tâche et exprime une satisfaction personnelle du travail bien accompli.</p>	<p>De la neuvième à la douzième année, l'élève développe et utilise, de façon autonome et efficace, des stratégies afin de : anticiper, planifier et gérer une tâche à accomplir, analyser, évaluer et gérer les ressources appropriées dans l'exécution de sa tâche, évaluer et de faire part de ses réussites et de ses défis. Il démontre de l'initiative, de la persévérance et de la flexibilité dans la réalisation de sa tâche et exprime une satisfaction personnelle du travail bien accompli.</p>
--	--	--	--

2.3 Modèle pédagogique

2.3.1 L'enseignement

Tout professionnel à l'intérieur d'un projet éducatif, qui vise un véritable renouvellement, doit être à la fine pointe de l'information sur les théories récentes du processus d'apprentissage. Il doit aussi être conscient du rôle que joue la motivation de l'élève dans la qualité de ses apprentissages ainsi que le rôle que joue le personnel enseignant dans la motivation de l'élève. Selon Tardif et Chabot (2000), dans le cadre de la motivation de l'élève, il faut intervenir non seulement au niveau de l'importance de l'effort, mais aussi du développement et de la maîtrise de diverses stratégies cognitives. Il importe que le personnel enseignant propose aux élèves des activités pertinentes dont les buts sont clairs. L'élève doit aussi être conscient du degré de contrôle qu'il possède sur le déroulement et les conséquences d'une activité qu'on lui propose de faire.

Il est nécessaire qu'une culture de collaboration s'installe entre tous les intervenants de l'école. Cette collaboration permet de créer un environnement qui favorise des apprentissages de qualité. C'est dans cet environnement que chacun contribue à l'atteinte du plan d'amélioration de l'école. À l'école secondaire, comme à l'école primaire, l'élève est au centre de ses apprentissages. C'est pourquoi l'environnement doit être riche, stimulant, ouvert sur le monde et propice à la communication. On y trouve une communauté d'apprenants où tous les intervenants s'engagent, chacun selon ses responsabilités, dans une dynamique d'amélioration des apprentissages. Le modèle pédagogique retenu doit viser le développement optimal de tous les élèves.

En effet, le renouvellement se concrétise principalement dans le choix d'approches pédagogiques cohérentes avec les connaissances du processus d'apprentissage. L'enseignant construit son modèle pédagogique en s'inspirant de différentes théories telles celles humaniste, behavioriste, cognitiviste et constructiviste.

Diverses approches pédagogiques peuvent être appliquées pour favoriser des apprentissages de qualité. Ces approches définissent les interactions entre les élèves, les activités d'apprentissage et l'enseignant. Ce dernier, dans sa démarche de croissance pédagogique, opte pour les stratégies d'enseignement qui permettent aux élèves de faire des apprentissages de qualité. Il utilise également des stratégies d'évaluation de qualité qui l'informent et qui informent les élèves du progrès dans leurs apprentissages.

Outre le but ultime d'assurer des apprentissages de qualité, deux critères doivent guider le choix d'approches pédagogiques : la cohérence pédagogique et la pédagogie différenciée.

1. La cohérence pédagogique

Les approches choisies traduisent une certaine philosophie de l'éducation dont les intervenants scolaires se doivent d'être conscients.

Toute approche pédagogique doit respecter les principes directeurs présentés au début de ce document.

2. La pédagogie différenciée

La pédagogie différenciée s'appuie sur la notion que tous les élèves peuvent apprendre. Sachant que chaque élève apprend à sa manière et que chacun présente tout à la fois des compétences et des difficultés spécifiques, l'enseignant qui pratique une pédagogie différenciée cherche à évaluer les produits ainsi que les processus d'apprentissage des élèves. Cette démarche permet de connaître les forces et les difficultés individuelles et d'intervenir en fonction des caractéristiques de chacun.

La pédagogie différenciée n'est pas un enseignement individualisé, mais un enseignement personnalisé qui permet de répondre davantage aux besoins d'apprentissage de chaque élève et de l'aider à s'épanouir par des moyens variés. L'utilisation de plusieurs approches pédagogiques permet ainsi de respecter le style et le rythme d'apprentissage de chacun et de créer des conditions d'apprentissage riches et stimulantes.

Par ailleurs, même lorsque la pédagogie différenciée est utilisée, il sera parfois nécessaire d'enrichir ou de modifier les attentes des programmes d'études à l'intention d'un petit nombre d'élèves qui présentent des forces et des défis cognitifs particuliers.

Peu importe les approches pédagogiques appliquées, celles-ci doivent respecter les trois temps d'enseignement, c'est-à-dire la préparation, la réalisation et l'intégration.

2.3.2 L'évaluation des apprentissages

Tout modèle pédagogique est incomplet sans l'apport de l'évaluation des apprentissages. Processus inhérent à la tâche professionnelle de l'enseignement, l'évaluation des apprentissages est une fonction éducative qui constitue, avec l'apprentissage et l'enseignement, un trio indissociable. Cette relation se veut dynamique au sein de la démarche pédagogique de l'enseignant. L'évaluation s'inscrit dans une culture de responsabilité partagée qui accorde un rôle central au jugement professionnel de l'enseignant et fait place aux divers acteurs concernés.

La conception des divers éléments du trio et de leur application en salle de classe doit tenir compte des récentes recherches, entre autres, sur le processus d'apprentissage. Ce processus est complexe, de nature à la fois cognitive, sociale et affective. L'évaluation dans ce contexte doit devenir, selon Perrenoud (2000), *une intervention régulatrice* qui permet de comprendre et d'infléchir les processus d'enseignement et d'apprentissage. Elle a également pour but d'amener une action indirecte sur les processus d'autorégulation de l'élève quant à ses apprentissages.

L'école privilégie l'évaluation formative qui a pour but de soutenir la qualité des apprentissages et de l'enseignement, et par le fait même de les optimiser. Elle reconnaît aussi le rôle important et essentiel de l'évaluation sommative. Peu importe le mode d'évaluation utilisé, Herman, Aschbacher et Winters (1992) affirment qu'il n'y a pas qu'une seule bonne façon d'évaluer les élèves. Il est cependant essentiel de représenter le plus fidèlement possible la diversité des apprentissages de l'élève au cours d'un module, d'un semestre, d'une année. À ce titre, plusieurs renseignements de type et de nature différents doivent être recueillis.

L'évaluation des apprentissages ainsi que les moyens utilisés pour y arriver doivent refléter les valeurs, les principes et les lignes directrices tels que définis dans la *Politique provinciale d'évaluation des apprentissages*.

1. L'évaluation formative: régulation de l'apprentissage et de l'enseignement

Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que l'évaluation formative est la plus apte à améliorer la qualité des apprentissages des élèves (Black et William, 1998, Daws et Singh, 1996, Fuchs et Fuchs, 1986; Perrenoud, 1998). Selon Scallon (2000), l'évaluation formative a comme fonction

exclusive la régulation des apprentissages pendant un cours ou une séquence d'apprentissage. Elle vise des apprentissages précis et relève d'une ou de plusieurs interventions pédagogiques. Elle permet à la fois à l'élève et à l'enseignant de prendre conscience de l'apprentissage effectué et de ce qu'il reste à accomplir. Elle se fait pendant la démarche d'enseignement et le processus d'apprentissage et se distingue par sa contribution à la régulation de l'apprentissage et de l'enseignement.

En ce qui concerne l'élève,

- L'évaluation formative a comme avantage de lui fournir une rétroaction détaillée sur ses forces et ses défis en lien avec les résultats attendus. Cette rétroaction sert à réguler les apprentissages. Elle doit être parlante et aidante dans le sens qu'elle identifie pour l'élève *ce qui lui reste à apprendre* et lui suggère des *moyens de l'apprendre*.

- L'évaluation formative doit aussi lui permettre de développer des habiletés d'auto-évaluation et de métacognition. Pour y arriver, il doit avoir une conception claire de ce qu'il doit savoir et être capable de faire, de ce qu'il sait et peut déjà faire, et des moyens pour arriver à combler l'écart entre la situation actuelle et la situation visée.

En ce qui concerne l'enseignant,

- L'évaluation formative le renseigne sur les activités et les tâches qui sont les plus utiles à l'apprentissage, sur les approches pédagogiques les plus appropriées et sur les contextes favorables à l'atteinte des résultats d'apprentissage.
- L'évaluation formative l'aide à déceler les conceptions erronées des élèves et à choisir des moyens d'intervention pour les corriger.

Un enseignement cohérent suite à une rétroaction de qualité appuie l'élève dans son travail et lui offre de nouvelles occasions de réduire l'écart entre la situation actuelle et la situation désirée. Que l'évaluation formative soit formelle ou informelle, elle porte toujours sur deux objets : l'élève dans sa progression et la pédagogie envisagée dans un contexte d'enseignement et d'apprentissage. C'est une dynamique qui doit permettre à l'élève de mieux cibler ses efforts et à l'enseignant de mieux connaître le rythme d'apprentissage de l'élève.

2. L'évaluation sommative : sanction des acquis

Le rôle de l'évaluation sommative est de sanctionner ou certifier le degré de maîtrise des résultats d'apprentissage des programmes d'études. Elle a comme fonction l'attestation ou la reconnaissance sociale des apprentissages.

L'évaluation sommative survient au terme d'une période d'enseignement consacrée à une partie de programme ou au programme entier. Elle doit être au reflet des apprentissages visés par le programme d'études.

L'évaluation sommative place chaque élève dans les conditions qui lui permettront de fournir une performance se situant le plus près possible de son véritable niveau de compétence.

Les composantes de l'évaluation

Démarche évaluative	Évaluation formative	Évaluation sommative
<p>INTENTION (Pourquoi?)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ découvrir les forces et les faiblesses de l'élève dans le but de l'aider dans son cheminement ▪ vérifier le degré d'atteinte des résultats d'apprentissage ▪ informer l'élève de sa progression ▪ objectivation cognitive ▪ objectivation métacognitive ▪ améliorer l'enseignement et l'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ informer l'élève, l'enseignant, les parents, les administrateurs et les autres intervenants du degré d'atteinte des résultats d'apprentissage, d'une partie terminale ou de l'ensemble du programme d'études ▪ informer l'enseignant et les administrateurs de la qualité du programme d'études
<p>OBJET D'ÉVALUATION (Quoi?)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être visés par les résultats d'apprentissage du programme ▪ des stratégies ▪ des démarches ▪ des conditions d'apprentissage et d'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ vérifier le degré d'atteinte des résultats d'apprentissage d'une partie terminale, d'un programme d'études ou de l'ensemble du programme
<p>MOMENT D'ÉVALUATION (Quand?)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ avant l'enseignement comme diagnostic ▪ pendant l'apprentissage ▪ après l'étape 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ à la fin d'une étape ▪ à la fin de l'année scolaire
<p>MESURE (Comment?)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ grilles d'observation ou d'analyse ▪ questionnaires oraux et écrits ▪ échelles d'évaluation descriptive ▪ échelles d'attitude ▪ entrevues individuelles ▪ fiches d'auto-évaluation ▪ tâches pratiques ▪ dossier d'apprentissage (portfolio) ▪ journal de bord ▪ rapports de visites éducatives, de conférences ▪ travaux de recherches ▪ résumés et critiques de l'actualité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ tests et examens ▪ dossier d'apprentissage (portfolio) ▪ tâches pratiques ▪ enregistrements audio/vidéo ▪ questionnaires oraux et écrits ▪ projets de lecture et d'écriture ▪ travaux de recherches

Démarche évaluative	Évaluation formative	Évaluation sommative
MESURE (Qui?)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ enseignant ▪ élève ▪ élève et enseignant ▪ élève et pairs ▪ ministère ▪ parents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ enseignant ▪ ministère
JUGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ évaluer la compétence de l'élève tout au long de son apprentissage ▪ évaluer les conditions d'enseignement et d'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ évaluer la compétence de l'élève à la fin d'une étape ou à la fin d'une année scolaire ▪ évaluer le programme d'études
DÉCISION ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ proposer un nouveau plan de travail à l'élève ▪ prescrire à l'élève des activités correctives, de consolidation ou d'enrichissement ▪ rencontrer les parents afin de leur proposer des moyens d'intervention ▪ poursuivre ou modifier l'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ confirmer ou sanctionner les acquis ▪ orienter l'élève ▪ classer les élèves ▪ promouvoir et décerner un diplôme ▪ rectifier le programme d'études au besoin

3. Orientations du programme

3.1 Présentation de la discipline

Le cours de comptabilité au secondaire permet à l'élève de découvrir le domaine des affaires qui étudie la comptabilité, son importance dans notre société ainsi que les différentes options de carrière, afin de mieux l'orienter dans ses études post-secondaires. Il permet d'acquérir des connaissances et des concepts de base, de développer des habiletés pour comprendre et utiliser cette information et d'adopter des attitudes, c'est-à-dire des qualités comportementales qui contribuent au développement d'un citoyen responsable.

La comptabilité est une discipline pratique, dynamique et stimulante intellectuellement. L'étude des savoirs et des savoirs faire de cette discipline donne une vision et une compréhension des affaires qui aide à prendre de meilleures décisions financières dans le quotidien que ce soit au niveau de la préparation d'un budget, de la planification financière ou encore de la prise de décision. Un tel cours aide l'élève à développer sa capacité d'analyse et sa pensée critique

L'élève pourra mettre à profit les connaissances acquises dans ce cours autant dans sa vie personnelle que dans sa vie professionnelle. Suite aux changements qui se sont produits dans le marché du travail au fil des ans, de plus en plus de gens deviennent travailleurs autonomes, soit l'équivalent du propriétaire unique dans le contexte de la comptabilité. Puisque les statistiques révèlent que plus de 50% des nouvelles entreprises vont faire faillite durant les 5 premières années d'existence, l'élève sera donc mieux préparé à affronter les défis auxquels il devra faire face dans l'avenir et mieux préparé à assumer son rôle de citoyen responsable.

3.2 Domaines conceptuels et résultats d'apprentissage généraux

Ce cours permet à l'élève d'approprier la terminologie comptable et d'apprendre à préparer des états financiers simples en faisant usage de la technologie. L'apprentissage de la comptabilité à l'aide d'un logiciel spécialisé lui permet de mieux gérer son temps, tandis que l'utilisation d'un

chiffrier électronique lui permet d'élaborer des scénarios financiers et de les modifier facilement et rapidement.

En plus d'apprendre ce qu'est la comptabilité de base, l'élève va être amené à comprendre également la base de la fiscalité au Canada. Il va aussi être exposé aux lois du travail afin de comprendre les droits des travailleurs en rapport avec les salaires ainsi que les responsabilités de l'employeur vis-à-vis de ceux-ci.

Le cours est composé des cinq (5) résultats d'apprentissage généraux (RAG) suivants :

- Connaître le milieu dans lequel évolue la comptabilité et en saisir les fondements;
- Comptabiliser les opérations comptables dans le journal général et les reporter dans le grand livre afin de rédiger un bilan;
- Comptabiliser les opérations commerciales dans le journal général et le grand livre afin de rédiger les états financiers d'une entreprise de services et clôturer l'exercice financier;
- Prendre conscience de ses droits et de ses responsabilités fiscales en tant que contribuable ;
- Modifier certains comptes de valeurs et de résultats afin de rédiger des états financiers plus près de la réalité.

PLAN D'ÉTUDES

1	Résultat d'apprentissage général Connaître le milieu dans lequel évolue la comptabilité et en saisir les fondements
----------	---

Vue d'ensemble

Ce cours vise à étudier le cadre conceptuel dans lequel s'effectue le travail comptable. Pour ce faire, l'élève doit d'abord comprendre l'utilité des renseignements fournis par la comptabilité, c'est-à-dire qui s'en sert et pourquoi. On examine ensuite comment la profession comptable est organisée au Canada, c'est-à-dire quels sont les champs d'expertise de chacune des trois associations comptables.

L'élève apprend ce que sont les principes comptables généralement reconnus (PCGR) et examine quelques-unes des règles fondamentales qui régissent le monde de la comptabilité afin de pouvoir les mettre en application.

L'élève étudie également les diverses formes d'**entreprise*** qui existent au Canada dans le but de déterminer à qui appartiennent les bénéfices et, par conséquent, qui doit payer l'impôt sur ces revenus.

L'élève se familiarise avec l'équation comptable : le total de l'**actif** est égal au total du **passif** et de l'**avoir du propriétaire**. Donc, le total des biens de l'entreprise est égal au total des dettes de l'entreprise et de la valeur nette de l'entreprise pour son propriétaire. L'élève va ensuite s'interroger sur les effets qu'ont les diverses transactions sur l'équation comptable.

L'élève utilise les nouvelles connaissances acquises afin de préparer un **bilan** simple. Le bilan est un *document de synthèse exposant à une date donnée la situation financière et le patrimoine d'une entreprise.*⁴ Il analyse les effets des diverses transactions sur le bilan.

L'élève renforce donc ses capacités d'analyse et s'en sert afin de bien saisir les fondements de la comptabilité.

* Les termes définis dans le glossaire sont présentés en **caractères gras** dans le texte la première fois qu'ils sont utilisés.

4. Brien, Senécal, Comptabilité 1 – Principes et applications, 4^e édition, page 14

1	Résultat d'apprentissage général Connaître le milieu dans lequel évolue la comptabilité et en saisir les fondements
----------	---

Résultats d'apprentissage spécifiques

L'élève doit pouvoir

- 1.1 Établir l'utilité des renseignements fournis par la comptabilité
- 1.2 Expliquer les professions comptables du Canada
- 1.3 Appliquer les principes comptables généralement reconnus (PCGR)
- 1.4 Expliquer les formes d'entreprises qui existent au Canada
- 1.5 Utiliser l'équation comptable pour faire la préparation d'un bilan et analyser les effets des transactions sur le bilan

2	<p>Résultat d'apprentissage général</p> <p>Comptabiliser les opérations comptables dans le journal général et les reporter dans le grand livre afin de rédiger un bilan</p>
----------	--

Vue d'ensemble

L'élève comprend comment décrire, au moyen d'une écriture, les événements qui se produisent de façon continue dans une entreprise.

La comptabilité est un système d'inscription des transactions financières dans un livre appelé le **journal général**. Ces opérations sont ensuite reportées dans un autre livre appelé le **grand livre**. Ce **report** est nécessaire afin de pouvoir ensuite dresser une **balance de vérification** qui permet de vérifier l'exactitude de son travail avant de dresser des **états financiers**.

Dans le premier résultat d'apprentissage général, l'élève a appris ce qu'est le cadre conceptuel dans lequel la comptabilité opère. Le **plan comptable** est à la base de la comptabilité; les **comptes** sont classés par catégories selon qu'ils sont des comptes du bilan, aussi appelés **comptes de valeurs**, ou des comptes de l'**état des résultats**, aussi appelés comptes de **produits** et de **charges**.

L'élève comprend d'abord la règle du débit-crédit qui est à la base de toute écriture au journal général. Il se sert d'un outil appelé le **compte en T** afin de s'assurer de la fiabilité des informations financières contenues dans ces écritures. Dans la **comptabilité en partie double**, le total des **débets** est toujours égal au total des **crédits**.

L'élève est amené à inscrire des écritures au journal général, par ordre chronologique, pour consigner toutes les opérations qui ont déjà eu lieu, avant de les reporter au grand livre et ensuite dresser une balance de vérification pour s'assurer qu'il n'y a pas d'erreurs d'enregistrement ou d'erreurs arithmétiques.

L'élève est ainsi amené à appliquer les quatre premières étapes du **cycle comptable**, qui vont jusqu'à la rédaction du bilan, puisque, à ce stade-ci, l'élève utilise uniquement des comptes de valeurs. Le cycle comptable au complet est présenté en annexe.

2	Résultat d'apprentissage général Comptabiliser les opérations comptables dans le journal général et les reporter dans le grand livre afin de rédiger un bilan
----------	---

Résultats d'apprentissage spécifiques

L'élève doit pouvoir

- 2.1 Connaître les comptes du bilan et appliquer la règle du débit-crédit dans un compte en T
- 2.2 Dresser une balance de vérification et comprendre son utilité afin de rédiger un bilan
- 2.3 Expliquer le journal général et son lien avec le grand livre
- 2.4 Passer les écritures au journal général et effectuer le report au grand livre des transactions se rapportant aux postes du bilan

3	<p>Résultat d'apprentissage général</p> <p>Comptabiliser les opérations commerciales dans le journal général et le grand livre afin de rédiger les états financiers d'une entreprise de services et clôturer l'exercice financier</p>
----------	--

Vue d'ensemble

L'élève apprend à comptabiliser d'autres types d'opérations commerciales dans le journal général et à reporter ces opérations au grand livre, en vue d'apprendre à rédiger un état des résultats. Il est également en mesure de clôturer l'**exercice financier**, c'est-à-dire remettre tous les comptes de produits et de charges à zéro, afin de commencer un nouvel exercice financier et mettre à jour l'avoir du propriétaire.

En comptabilité, des périodes de temps égales appelées exercices financiers sont utilisées, afin de calculer le bénéfice généré par l'exploitation d'une entreprise. De façon générale, ces exercices financiers sont d'une durée de douze (12) mois.

Un bilan sert à présenter la valeur totale des biens que l'entreprise possède, ainsi que la valeur totale des dettes de l'entreprise, de façon à déterminer la valeur nette de l'entreprise pour le propriétaire

Donc, il faut d'abord préparer un état des résultats pour la période de douze mois qui vient de se terminer afin de calculer le **bénéfice net** de l'exercice. Il peut arriver, surtout durant les premières années d'opération, qu'une entreprise réalise une **perte nette** plutôt qu'un bénéfice net. En effet, il faut des investissements considérables pour commencer une entreprise et il est normal d'encourir des pertes pour quelques années puisque le propriétaire doit augmenter sa clientèle de façon graduelle et aussi parce qu'avec le temps il devient plus efficace à gérer son entreprise.

En comptabilité, il est question d'états financiers au pluriel puisqu'il faut préparer un état des résultats, un **état de l'avoir du propriétaire** ainsi qu'un bilan à la fin de chaque exercice financier. Par conséquent, les notions de **produits d'exploitation**, de **charges d'exploitation** et de bénéfice net ou perte nette sont introduites, puisque ces comptes vont servir à dresser un état des résultats.

Il est donc nécessaire d'approfondir l'étude de l'équation comptable afin d'y ajouter ces comptes de produits et de charges d'exploitation ainsi que les **apports** et les **retraits** du propriétaire. L'élève apprend comment s'effectue le

calcul du bénéfice net, ou de la perte nette, de l'exercice et son effet sur la valeur de l'avoir du propriétaire.

L'élève est d'abord amené à examiner les comptes de produits et de charges et à analyser leur effet sur l'équation comptable. Il apprend à passer de nouvelles écritures en rapport avec ces types de comptes, ce qui va l'amener, par la suite, à préparer un état des résultats.

L'élève prépare un état de l'avoir du propriétaire dans lequel il inclut les apports et les retraits du propriétaire, en plus du bénéfice net ou de la perte nette de l'exercice, ce qui aura comme résultat d'augmenter ou de diminuer le montant de l'avoir du propriétaire en fin d'exercice. C'est le montant final calculé, seulement, qui est ensuite reporté au bilan. L'élève est ensuite capable de dresser un bilan classifié, c'est-à-dire un bilan dans lequel les comptes sont divisés entre les diverses catégories d'actif, soit l'**actif à court terme** et les **immobilisations**, et les diverses catégories de passif, soit le **passif à court terme** et le **passif à long terme**.

Une fois les états financiers complétés, l'élève passe les **écritures de clôture** afin de compléter les transactions de l'exercice financier et de fermer les comptes de produits et de charges. Ces étapes font partie du cycle comptable tel que présenté dans l'annexe. La balance de vérification après clôture permet de présenter les soldes ajustés de tous les comptes à la fin de l'exercice. Ainsi, tout est en place pour débiter un nouvel exercice de 12 mois. Le fait que des périodes égales ont été choisies, permet de faire des analyses et de comparer les résultats des divers exercices financiers.

Il est donc essentiel que l'élève apprenne et comprenne toutes les étapes du cycle comptable. Une fois qu'il a appris à analyser et à comptabiliser les diverses opérations, il est en mesure d'appliquer ses connaissances à l'aide d'un logiciel spécialisé en comptabilité. Ceci l'amène donc à faire des exercices pratiques en faisant usage du logiciel.

L'élève est ainsi préparé pour le monde du travail puisque la technologie occupe une place importante dans le domaine des affaires. L'usage de la technologie permet d'épargner du temps à faire des tâches répétitives en plus d'avoir l'avantage de permettre de produire plus rapidement et plus fréquemment des états financiers.

3	Résultat d'apprentissage général Comptabiliser les opérations commerciales dans le journal général et le grand livre afin de rédiger les états financiers d'une entreprise de services et clôturer l'exercice financier
----------	---

Résultats d'apprentissage spécifiques

L'élève doit pouvoir

- 3.1 Expliquer les comptes de produits et de charges et leur effet sur l'équation comptable
- 3.2 Préparer l'état des résultats et l'état de l'avoir du propriétaire ainsi que le bilan classifié
- 3.3 Passer une écriture dans le journal général et effectuer le report au grand livre relativement aux postes du bilan et de l'état des résultats
- 3.4 Passer des écritures de clôture et préparer la balance de vérification après clôture
- 3.5 Utiliser un logiciel spécialisé afin d'appliquer les étapes de cycle comptable

4	<p>Résultat d'apprentissage général</p> <p>Prendre conscience de ses droits et de ses responsabilités fiscales en tant que contribuable.</p>
----------	---

Vue d'ensemble

L'élève touche un peu au domaine de la fiscalité. En tant que contribuable, l'élève doit également, à chaque année, compléter une déclaration de revenus à l'intention des gouvernements fédéral et provincial.

Tout en apprenant comment la paie est comptabilisée, l'élève apprend à compléter un formulaire de Déclaration des crédits d'impôt personnel (TD1), document qui sert à calculer le montant des déductions d'impôt sur le revenu. L'élève apprend comment préparer une feuille de paie simple, en calculant les **retenues salariales** telles le Régime de pension du Canada, l'assurance-emploi et l'impôt sur le revenu, et il passe les écritures comptables relatives à la paie, c'est-à-dire pour comptabiliser les retenues salariales, les **contributions de l'employeur** ainsi que les remises au gouvernement. L'élève examine certaines lois du travail de sa province de résidence et s'assure que l'employeur respecte les lois et les droits des travailleurs.

Une fois la feuille de paie complétée, l'élève est en mesure de préparer un état de la rémunération payée (T4) sur lequel il va inscrire le revenu total ainsi que les retenues salariales de l'année, document qui est ensuite remis à l'employé pour fins de déclaration de revenus.

Enfin, l'élève complète une déclaration de revenus simple (T1) à partir du formulaire TD1 et du feuillet T4. Ceci permet à l'élève de s'acquitter de son devoir de citoyen, à titre de contribuable canadien, vis-à-vis les lois de l'impôt fédéral et provincial.

4	Résultat d'apprentissage général Prendre conscience de ses droits et de ses responsabilités fiscales en tant que contribuable.
----------	--

Résultats d'apprentissage spécifiques

L'élève doit pouvoir

- 4.1 Appliquer la loi sur les normes d'emploi
- 4.2 Préparer une feuille de paie et les écritures relatives à la paie en se basant sur les lois du salaire
- 4.3 Compléter un formulaire TD1
- 4.4 Préparer un feuillet T4 à partir de la feuille de paie
- 4.5 Préparer une déclaration de revenu à partir du feuillet T4

5	<p>Résultat d'apprentissage général</p> <p>Modifier certains comptes de valeurs et de résultats afin de rédiger des états financiers plus près de la réalité</p>
----------	---

Vue d'ensemble

L'élève est amené à modifier certains comptes de valeurs et certains comptes de produits et charges, en fin d'exercice, afin de mieux refléter la réalité dans les états financiers de l'entreprise.

À la fin d'un exercice financier, il faut passer des écritures de journal additionnelles pour s'assurer que tous les produits ainsi que toutes les charges d'exploitation de l'exercice qui se termine soient pris en considération. Ceci est nécessaire en raison des principes comptables généralement reconnus (PCGR) dont il est question dans le premier résultat d'apprentissage général, plus particulièrement celui du rapprochement des produits et des charges et celui de la constatation des produits.

Ces écritures d'ajustement sont appelées **écritures de régularisation**. Avant de passer des écritures, l'élève analyse d'abord certains comptes afin de déterminer si une telle écriture est requise : les **charges payées d'avance**, l'**amortissement** d'un actif en immobilisation, les **charges à payer**, les **produits à recevoir**, les **produits reçus d'avance**.

L'élève est donc amené à compléter un **chiffrier** de fin d'exercice après avoir passé les écritures de régularisation. Ceci complète l'étude des étapes du cycle comptable, tel que présenté en annexe.

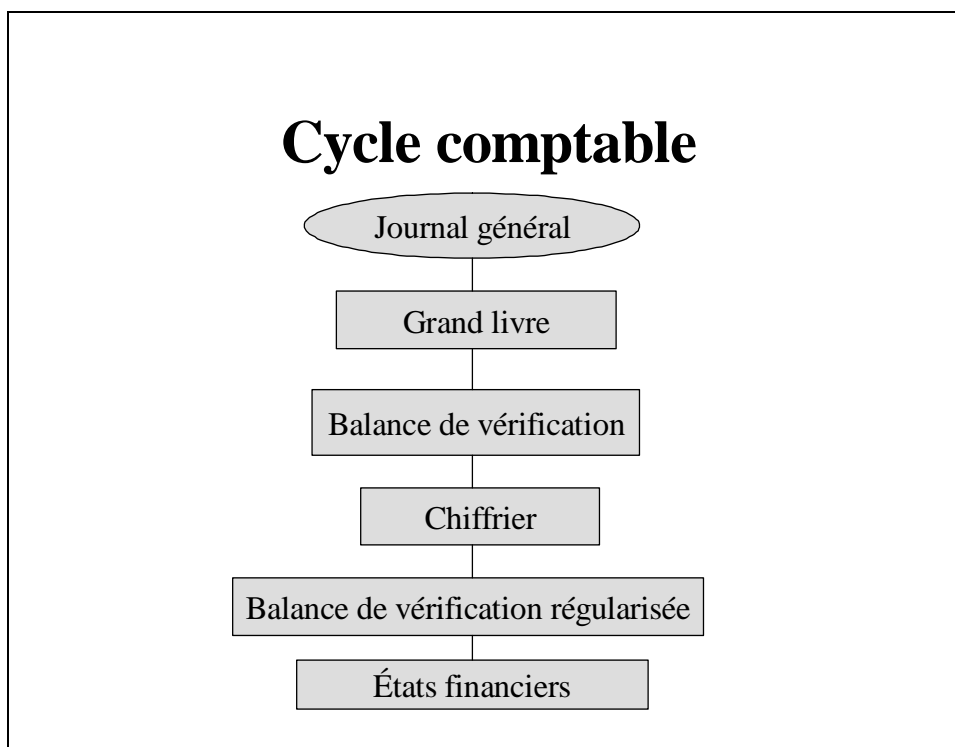
5	Résultat d'apprentissage général Modifier certains comptes de valeurs et de résultats afin de rédiger des états financiers reflétant la réalité
----------	---

Résultats d'apprentissage spécifiques

L'élève doit pouvoir

- 5.1 Appliquer le principe du rapprochement des produits et des charges et le principe de la constatation des produits
- 5.2 Passer les écritures de régularisation au journal général
- 5.3 Compléter un chiffrier

ANNEXE



LES ÉTAPES DU CYCLE COMPTABLE :

1. **L'enregistrement des opérations au journal général**
 - Analyse de l'effet des opérations et inscription dans le journal général;
2. **Le report aux comptes du grand livre**
 - Report des écritures de journal dans les comptes du grand livre;
3. **La préparation de la balance de vérification**
 - Établissement de la liste des comptes du grand livre et de leur solde pour s'assurer de l'égalité des totaux des débits et des crédits;

À la fin d'un exercice ou d'une période :

4. La préparation du chiffré à partir de la balance de vérification

- Inscription des régularisations dans le chiffré
- Établissement de la balance de vérification régularisée
- Établissement des états financiers à partir de la balance de vérification régularisée (État des résultats, État de l'avoir du propriétaire, Bilan);

5. L'enregistrement des régularisations au journal général

- À partir des régularisations inscrites dans le chiffré, comptabilisation des écritures de régularisation dans le journal général et report de ces écritures dans le grand livre afin de mettre à jour le solde de ces comptes;

6. La préparation des états financiers

- À partir des données contenues dans le chiffré, établissement des états financiers (État des résultats, État de l'avoir du propriétaire, Bilan);

Seulement à la fin d'un exercice :

7. La clôture des comptes de résultats

- Comptabilisation des écritures de clôture dans le journal général et report dans le grand livre afin de fermer les comptes temporaires, puis virement du montant du bénéfice net ou de la perte nette au compte Avoir du propriétaire;

8. La préparation de la balance de vérification après clôture

- Établissement de la balance de vérification après clôture afin d'établir l'égalité des débits et des crédits et de s'assurer que le report des écritures de régularisation et de clôture a été fait adéquatement.

Adapté du livre « Initiation à la COMPTABILITÉ GÉNÉRALE », Tome 1, Sixième édition, Larson / Légaré / Perron (pages 213-214), ainsi que du livre « COMPTABILITÉ 1, Principes et applications », 4^e édition, Brien / Senécal (pages 210-211)

GLOSSAIRE

Actif

Terme qui, d'une façon générale, désigne un bien appartenant en propre à une personne physique ou morale. L'actif correspond aux éléments du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entreprise.

Actif à court terme

Argent qu'une entreprise peut utiliser pour son exploitation ainsi que tout autre bien qui, dans le cours normal des affaires, sera converti en argent ou utilisé pour réaliser des produits d'exploitation au cours de la prochaine année.

Amortissement

Perte de valeur que subit un bien par suite de son utilisation. L'amortissement correspond, pour un exercice financier donné, à la somme découlant de la répartition systématique du coût d'acquisition d'un bien moins sa valeur résiduelle sur la durée prévue de son utilisation.

Apport

Ce que le propriétaire investit au moment de la création de son entreprise ou au cours de son existence.

Avoir du propriétaire

Participation du propriétaire d'une entreprise à son actif.

Balance de vérification

Document comptable dans lequel figure la liste de tous les comptes avec leurs soldes respectifs, dont l'objet est de vérifier l'exactitude arithmétique des écritures comptables, c'est-à-dire de s'assurer que les opérations enregistrées dans les comptes l'ont été conformément au principe de la comptabilité en partie double.

Bénéfice net

Excédent du total des produits et des gains d'un exercice sur le total des charges et des pertes de cet exercice.

Bilan

Document de synthèse exposant à une date donnée la situation financière et le patrimoine d'une entreprise, dans lequel figurent la liste des éléments de l'actif et du passif ainsi que la différence, qui correspond à l'avoir du propriétaire.

Charge à payer

Charge imputable à l'exercice et donnant naissance à une dette qui ne deviendra légalement exigible qu'ultérieurement. Cette charge, qui doit figurer dans l'état

des résultats de l'exercice, fait l'objet d'une écriture de régularisation en fin d'exercice même si elle ne donnera lieu à une sortie de fonds que plus tard.

Charges (d'exploitation)

Sommes défalquées du chiffre d'affaires dans l'état des résultats d'un exercice en vue de dégager le bénéfice net ou la perte nette.

Charges payées d'avance

Sommes payées d'avance en vue d'en tirer un avantage à brève échéance.

Chiffrier

Feuille de travail constituée de différentes sections où figurent respectivement la balance de vérification initiale, les régularisations, la balance de vérification régularisée et, dans les deux dernières sections, les éléments qui feront respectivement partie de l'état des résultats, de l'état de l'avoir du propriétaire et du bilan. En plus de servir de feuille récapitulative, le chiffrier facilite la passation des écritures de régularisation et de clôture ainsi que l'établissement des états financiers.

Comptabilité en partie double

Comptabilité d'usage généralisé dans laquelle chaque opération est portée à la fois au débit d'un ou plusieurs comptes et au crédit d'un ou plusieurs autres comptes, de telle sorte que le total des montants inscrits au débit soit égal au total des montants inscrits au crédit.

Compte

Tableau où figurent en débits et en crédits les flux en valeur enregistrés au cours d'une période donnée, c'est-à-dire les augmentations ou diminutions, traduites en unités monétaires, des éléments du patrimoine de l'entreprise.

Compte en T

Mode simplifié de présentation d'un compte prenant la forme de la lettre T dans lequel on porte les débits du côté gauche de la ligne verticale et les crédits du côté droit.

Comptes de valeurs

Comptes ayant pour objet de constater les mouvements des différents éléments du patrimoine de l'entreprise. Les comptes de valeurs comprennent les comptes d'actif, de passif et de l'avoir du propriétaire.

Contribution de l'employeur

Quote-part versée par l'employeur aux différents régimes de prévoyance publics (assurance-emploi, régime de pension du Canada) ou privés (régime de retraite ou assurances).

Crédit

Colonne de droite d'un compte; partie d'une écriture portée dans cette colonne. Écriture par laquelle le comptable inscrit soit une dette, un produit d'exploitation ou une augmentation de l'avoir du propriétaire, soit la diminution d'une valeur d'actif ou d'une charge.

Cycle comptable

Processus de comptabilisation des opérations d'un exercice, allant de l'inscription et du classement des opérations à l'établissement des états financiers et à la clôture des comptes.

Débit

Colonne de gauche d'un compte; partie d'une écriture portée dans cette colonne. Écriture par laquelle le comptable inscrit soit une valeur d'actif ou une charge, soit la diminution d'une dette, de l'avoir du propriétaire ou d'un produit d'exploitation.

Écriture de clôture

Écriture passée par le comptable à la fin de l'exercice afin de virer les soldes des comptes de produits et de charges dans le compte sommaire des résultats et, de là, dans le compte avoir du propriétaire. Cette écriture sert aussi à virer les retraits et les apports dans le compte avoir du propriétaire.

Écriture de régularisation

Écriture passée avant la clôture des comptes et ayant pour objet :

- de répartir des produits et des charges entre plusieurs exercices, par exemple la ventilation de la paie lorsque l'exercice se termine entre deux dates de paie;
- d'inclure dans l'état des résultats une partie d'une charge payée d'avance ou d'un produit reçu d'avance;
- d'inscrire la charge d'amortissement.

Entreprise

Organisation de production de biens ou de services à caractère commercial.

Note : L'entreprise met en œuvre des moyens intellectuels, humains, matériels et financiers pour extraire, produire, transformer ou distribuer des biens et des services, conformément à des objectifs définis par une direction personnelle hiérarchisée ou collégiale et faisant intervenir, selon des dosages divers, des motivations de profit et d'utilité sociale.

État de l'avoir du propriétaire

État financier résumant les changements survenus dans chacun des éléments de l'avoir du propriétaire au cours d'un exercice.

État des résultats

État financier où figurent les produits et les gains ainsi que les charges et les pertes d'un exercice.

État financier

Tout document sur lequel figurent des données financières ou comptables propres à une entreprise, présentées d'une façon organisée (l'état des résultats, l'état de l'avoir du propriétaire, le bilan).

Exercice financier

Période d'une durée d'un an au terme de laquelle l'entreprise procède à la clôture de ses livres et à l'établissement de ses états financiers.

Grand livre

Livre comptable dans lequel on reporte les écritures passées en premier lieu dans un journal.

Immobilisations

Ensemble des biens corporels d'une durée relativement longue ou permanente que l'entreprise utilise pour son exploitation.

Journal général

Livre comptable où on inscrit chronologiquement les opérations diverses ou les écritures pour lesquelles il n'existe pas de journaux auxiliaires. Les écritures passées dans le journal général mentionnent la date de l'opération, le numéro des comptes à débiter ou à créditer, les sommes concernant chaque compte ainsi qu'un libellé explicatif ou la référence à un document justificatif.

Passif

Dette à laquelle donnent lieu des opérations que l'entreprise a effectuées antérieurement et qui l'obligera, plus tard, à verser des sommes d'argent, à livrer des marchandises ou à rendre des services qui, dans les deux derniers cas, ont fait l'objet de sommes reçues d'avance.

Passif à court terme

Ensemble des éléments de passif à court terme, c'est-à-dire les dettes (y compris les écritures de régularisation) que l'entreprise devra régler au cours des 12 prochains mois.

Passif à long terme

Dette qui, dans le cours normal des affaires, ne doit pas être réglée au cours des 12 prochains mois.

Perte nette

Excédent du total des charges et des pertes d'un exercice sur le total des produits et des gains de cet exercice.

Plan comptable

Liste codifiée de comptes classés selon leur nature et selon les différentes fonctions de l'entreprise, établie en vue de permettre une meilleure interprétation de l'information financière.

Produit à recevoir

Droit à un bien (par exemple des intérêts à recevoir) qu'une personne acquiert avec le passage du temps ou en rendant des services. Bien que ce droit ne puisse pas encore être exercé, il constitue un élément d'actif et il est comptabilisé en fin d'exercice même s'il n'a pas encore donné lieu à une rentrée de fonds.

Produit reçu d'avance

Produit déjà encaissé se rapportant à un exercice ultérieur et figurant au passif du bilan jusqu'à ce que les prestations le justifiant aient été effectuées. Dans ce cas, l'entreprise a une dette en nature.

Produits (d'exploitation)

Sommes reçues ou à recevoir au titre de l'exploitation en contrepartie de marchandises livrées, de travaux exécutés, de services rendus ou d'avantages fournis par l'entreprise.

Report

Action de porter dans un compte de grand livre un montant inscrit dans un journal.

Retenues salariales

Ensemble des sommes que l'employeur retranche de la rémunération attribuée à ses salariés à titre obligatoire ou facultatif. Les sommes ainsi retenues figurent dans des comptes de passif jusqu'au moment où l'employeur les remet à leur destinataire.

Retrait

Action pour le propriétaire de retirer des biens (habituellement de l'argent ou des marchandises) de son entreprise